

DEPARTEMENT

MANCHE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	14
Présents :	11
Votants :	13
(2 pouvoirs)	
Absents :	3
Exclus :	0

De la Commune de **SURTAINVILLE**
Séance du 6 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAÎTRE G, LEGER M, THOMINET O, GINET P.

Absents :

Excusés représentés :

LEFEVRE T qui a donné pouvoir à SIMON F.

LE MOIGNE V qui a donné pouvoir à LE BRUN B.

Excusée non représentée : Mme GOUJON C.

Date de convocation
28/02/2019

Date d'affichage :
14/03/2019

Un scrutin a eu lieu, Mme LEMAÎTRE Gilberte a été nommée secrétaire.

OBJET

Approbation du
compte-rendu du
conseil municipal

Le Maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de conseil municipal du 31 janvier 2019 :

Observations : Mme LEMAITRE Gilberte précise qu'une observation a été formulée lors du conseil municipal du 31 janvier 2019 qui n'a pas été retranscrite sur le compte-rendu. En effet, elle avait fait remarquer au maire que lors de ses vœux du 25 janvier dernier à la salle polyvalente, l'assistance n'avait pas été informée que Mr BRISSET Christian, et Mr HUBERT Claudy, conseillers municipaux, ont démissionné de leur fonction pendant l'année 2018 ; que Mr MARVIE Gilles n'a pas souhaité être nommé conseiller en remplacement de Mr BRISSET Christian et que Mr GINET Patrick a accepté de devenir conseiller municipal en remplacement de Mr HUBERT Claudy depuis juillet 2018.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

VOTANTS : 13 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

Même séance

Décisions du Maire

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

N°2019-004 du 04/02/2019 – Marché public : Remplacement du chauffe-eau gaz du mobil-home n°82 au camping – LE BLOND Dépannage pour un montant de 2 051.28 € TTC.

N°2019-005 du 04/02/2019 – Marché public : Avenant n°2 lot 1 – SARL FATOUT TP - Travaux de voirie rurale et d'amélioration foncière – Travaux connexes au remembrement des communes Pierreville et Surtainville – 3^{ème} phase : annule les avenants n°2 et n°3 :
- travaux non réalisés pour une moins-value de 5 621.98 € TTC,
- travaux supplémentaires pour la création d'un pont-cadre pour une plus-value de 6 743.76 € TTC.

Soit une plus-value globale de 1 121.78 € TTC.

N°2019-006 du 04/02/2019 – Marché public : achat de panneaux de signalisation pour agrandissement agglomération VC 8 – route du Hameau Denis – Entreprise SIGNATURE pour un montant de 468.24 € TTC.

N°2019-007 du 11/02/2019 – Tarifs municipaux 2019 : Entretien annuel emplacement caravaning du camping municipal d'un montant de 83.33 € HT soit 100.00 € TTC.

N°2019-008 du 12/02/2019 - Marché public : Contrat de vérification initiale des installations électriques d'éclairage public du stade – BUREAU VERITAS pour un montant de 414.00 € TTC.

N°2019-009 du 20/02/2019 – Marché public : Mise aux normes PMR place de stationnement à la salle polyvalente, la salle Saint-Pierre, l'église et le restaurant « L'Amarre » - Entreprise MANCHE ECHAFAUDAGE pour un montant total de 2 529.60 € TTC.

N°2019-010 du 21/02/2019 – Marché public : feu d'artifice du 14 juillet 2019 – PLEIN CIEL pour un montant de 1 650.00 € TTC.

Même séance

Projets de travaux
2019
=====

Suite aux commissions travaux et finances du 12 février et du 26 février 2019, Mr NOEL Cyril présente au conseil municipal les projets de travaux d'investissements pour la commune, le camping et les gîtes afin de préparer les budgets primitifs 2019.

VOTANTS : 13 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

Même séance

Demandes de
Subventions 2019
=====

Vote des subventions

Organismes

Mme LE BRUN Bernadette présente l'ensemble des demandes de subventions sollicitées pour l'année 2019 et propose au conseil municipal, d'une part, les subventions de fonctionnement pour l'année 2019, et, d'autre part, les subventions exceptionnelles 2019 prélevées sur l'enveloppe indemnitaire des élus.

Subventions de fonctionnement 2019	1 200 €
- REVES enfants malades.....	20 €
- Radio Flam Flamanville	120 €
- SNSM de Barneville-Carteret	100 €
- Judo club de Barneville-Carteret	50 €
- Banque alimentaire de la Manche.....	250 €
- AFM Téléthon	120 €
- Association La B'névillaise de Benoistville	40 €
- Fondation du patrimoine	100 €
- Dynamic Les Pieux	250 €
- Paralysés de France	20 €
- Lycée professionnel maritime et aquacole	30 €
- ADMR	100 €

La Barjo trail

L'association Cœur d'enfant de Bricquebec renouvelle l'édition de la Barjo qui aura lieu les 15 et 16 juin 2019. L'association sollicite financièrement la commune qui sera commune de ravitaillement le 16 juin. Après délibération, le conseil municipal, comme les années précédentes, accepte de prendre à sa charge directement le ravitaillement nécessaire pour la commune et d'organiser le point de ravitaillement.

Associations communales

Comité des Fêtes de Surtainville

Dans le cadre de la fête de la musique prévue le samedi 15 juin 2019 organisée avec les communes du Rozel, Pierreville et Saint-Germain-le-Gaillard, Mme LE BRUN Bernadette propose que la collectivité prenne à sa charge, un quart des frais de déplacements des groupes musicaux et de la sonorisation, réglés par le comité des fêtes de Surtainville, soit la somme totale de 400 €.

Il est proposé au conseil municipal, d'une part, les subventions de fonctionnement pour l'année 2019, et, d'autre part, les subventions exceptionnelles 2019.

Subventions de fonctionnement 2019	11 060 €
- A.P.E.S. de Surtainville.....	500 €
- USOC football Club.....	750 €
- Anim'Marché.....	1 500 €
- Anciens combattants de Surtainville.....	150 €
- Société de chasse de Surtainville.....	100 €
- Club de la « Joie de Vivre ».....	200 €
- Gym Détente.....	350 €
- Cotentin Natation	100 €
- Association « l'Avenir ».....	100 €
- Association Historique Pierre Denis Dumont	200 €
- Association Intercom.d'aide aux Personnes âgées de la Diélette.....	360 €
- Comité des fêtes (fête de la musique).....	400 €
- Association Sauvetage du Cotentin (activités aquatiques été 2019)	5 000 €
- Subventions à disposition du maire.....	1 350 €

Subventions exceptionnelles 2019	3 740 €
- USOC football Club.....	600 €
- Anciens combattants de Surtainville.....	250 €
- Société de chasse de Surtainville.....	200 €
- Club de la « Joie de Vivre ».....	250 €
- Gym Détente.....	200 €
- Association Historique Pierre Denis Dumont	200 €
- Association « l'Avenir ».....	150 €
- Association Intercom.d'aide aux Personnes âgées de la Diélette.....	190 €
- Coopérative scolaire de Surtainville (classes découvertes 1000€)	1 500 €
- A.P.E.S. de Surtainville.....	150 €
- Cotentin Natation	50 €

Mme LE BRUN étant responsable d'association communale, elle quitte la séance pour le vote des subventions.

VOTANTS : 13 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2

Même séance

Compte-rendu de
commissions

Commission travaux du 27 février 2019

Le groupe de travail pour le restaurant L'Amarre s'est réuni le 27 février 2019 afin de contrôler l'état du bâtiment situé au 32 route des Laguettes, d'après les dispositions générales d'hygiène pour les exploitants du secteur alimentaire. Les membres de cette commission ont conclu qu'il faudrait poser une crédence en inox au-dessus du piano. De plus, ils ont rencontré une personne intéressée pour la reprise de cette activité qui souhaite s'investir dans la remise en état du local. Il va déposer prochainement un dossier de candidature. Le maire a également entrevu un autre candidat potentiel en mairie. Le dépôt des dossiers de candidature a été fixé au mardi 13 mars 2019.

Commission voirie du 1^{er} mars 2019

La commission voirie s'est rendu devant le N°41 route de la Jacotterie où la voie communale n°3 se trouve inondée lors de fortes pluies. Il a été constaté qu'il n'y a qu'une seule grille alors qu'il en faudrait trois pour permettre aux eaux pluviales de s'écouler correctement.

La commission propose de demander un devis au service commun voirie pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal entérine cette décision.

Même séance

Cimetière :
Demande concession

Le maire fait part d'une demande de concession dans le columbarium émanant d'une personne habitant à Les Moitiers d'Allonne, qui est originaire de Surtainville et désireuse de venir reposer dans le cimetière de Surtainville. Le conseil municipal accepte cette demande.

VOTANTS : 13 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 1

Même séance

Maison du Bourg
Commerce

Suite à la délibération n°2019-005 du 31 janvier 2019 décidant de lancer un appel à candidature, soit pour la location d'un commerce ou soit pour la vente de la maison d'habitation située au 23 le Bourg pour la création d'un commerce, le maire informe le conseil municipal que la demande de FISAC ne pourra être versée que si l'activité commerciale est une boucherie. Les membres en prennent note.

Même séance

Questions diverses

Prorogation DETR Aménagement du Bourg

Le maire informe le conseil municipal que le Préfet de la Manche a adressé un arrêté modificatif de prorogation de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 sollicitée pour l'aménagement du Bourg. Les travaux devront commencer avant 6 novembre 2020.

Plan de formation 2019

Mme LE BRUN Bernadette donne lecture du projet de plan de formation 2019 relatif à l'ensemble des agents qui a été transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour avis.

Gîtes vacances

Mme LEGER Colette informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été tenue d'appliquer les dispositions de la loi de finance 2017 qui a instauré à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, une taxe de séjour au pourcentage de 3.85 % avec la taxe additionnelle. Ce nouveau mode de calcul est plus compliqué à gérer pour la facturation. Par conséquent, Mme LEGER Colette propose un devis de 1 270.00 € de Clévacances Manche pour le classement en étoile des 11 gîtes communaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le maire à signer les documents nécessaires à ces classements.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Travaux taret

Mr NOEL Cyril informe les membres que le matériel est arrivé pour la réalisation du taret. Les travaux commenceront le 18 mars prochain.

Fibre optique

Le maire fait part au conseil municipal que les travaux de la fibre optique démarreront le 11 mars 2019.

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est en service depuis la rentrée scolaire du lundi 25 février 2019.

Parking de l'école

L'enrobé du parking de l'école sera mis en place la semaine du 11 au 15 mars prochain et la réception des travaux aura lieu fin mars.

Observations diverses

- Mme LEGER Colette informe les membres que deux logements communaux sont libres à la location. Elle fait part que Mme RENARD lui a signalé que des déchets ont été mis dans les deux containers de la Boulangerie à son insu.
- Mme LE BRUN Bernadette informe que le bulletin municipal « l'horizon Surtainvillais » est actuellement à l'impression. Un mail sera envoyé à chaque conseiller lorsque la livraison sera faite en mairie afin de procéder à sa distribution. Elle fait savoir qu'une porte ouverte est organisée au « Localivres » de Surtainville le samedi 9 mars 2019.
- Mme DUCHEMIN Irène demande où en est la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon situées à droite en entrant dans le cimetière afin de permettre l'installation d'un abri pour les inhumations. Le maire lui apportera une réponse à la prochaine réunion. Elle rappelle également qu'il faudrait modifier le texte des panneaux installés aux brèches de la plage concernant les baignades interdites.
- Mme DUCHEMIN Irène demande des renseignements sur l'application de l'urbanisme suite à la loi « ELAN ».

- Mme LEMAITRE Gilberte demande quelle est la situation actuelle du personnel administratif de la mairie. Le maire répond que Mme LAURENT Arlette est toujours en maladie et a sollicité une demande de maladie professionnelle. Mme LEGOUPILLOT Erica a été embauchée pour une durée de 20 h par semaine du 19 novembre jusqu'au 19 mai 2019 et Mme LEVAST Anaïs pour une durée de 15 h par semaine du 4 mars jusqu'au 3 mai 2019.

La séance est levée à 23h00

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jérôme BONNISSANT



